CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 9 DECEMBRE 2024 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 9 décembre 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :	Madame Nadine Viau, mairesse Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire
Sont également présents :	Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim Madame Marilyne Tremblay, greffière Madame Émélie Trinque, directrice des communications
Sont absents :	Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. MOT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

Suspension de la séance à 19 h 36.

Reprise de la séance à 19 h 54. Tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Nadine Viau.

3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2024-12-455

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-456

6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 25 NOVEMBRE 2024 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL – 3 DÉCEMBRE 2024 – PROCÈS-VERBAUX – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 25 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du conseil du 3 décembre 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-457

7. RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE – MARCHÉ VOLONTAIRE DES CRÉDITS CARBONE – ADHÉSION À UNE COMMUNAUTÉ DURABLE – CONTRAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'adoption, le 27 février 2023, du plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT les différents projets réalisés pour décarboner les activités de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que ces projets sont une opportunité d'intégrer gratuitement une communauté durable pour créer des crédits carbone sur le marché volontaire;

CONSIDÉRANT que les réductions d'émissions de GES, selon les projets réalisés, peuvent être transformées en crédits carbone vérifiés et vendus sur le marché volontaire du carbone;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adhérer à La Solution Communauté Durable de l'entreprise Les Solutions Will Inc. pour créer des crédits carbone fiables et authentiques sur le marché volontaire du carbone générés à même les projets de réduction de GES de la Ville et d'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-458

8. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2024-9088) – 1005, RUE RICHELIEU – CONSTRUCTION – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 1005, rue Richelieu, lot 4 629 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

1. À cette fin, permettre :
   a) Une marge latérale droite de 0,15 mètre;
   b) Une corniche à 0 mètre de la ligne latérale droite;
   c) Des escaliers extérieurs et leurs paliers à 0 mètre de la ligne latérale droite et 0,44 mètre de la ligne latérale gauche;
   d) Une galerie à 0,52 mètre de la ligne avant;
   e) Une marquise à 2,78 mètres de la ligne avant et 0,72 mètre de la ligne latérale gauche;
   f) Des terrasses pour tous les usages du bâtiment à 0 mètre de la ligne avant et 0,5 mètre de la ligne latérale gauche, ainsi que sur le toit conformément au règlement relatif aux usages conditionnels;
   g) La pose de trois matériaux de revêtements extérieurs différents sur les murs ainsi que des revêtements extérieurs en acier et en aluminium ;
   h) La pose de fenestration plus large que haute et dépassant 1,2 mètre de largeur;
   i) L'absence d'aire de chargement et déchargement;
   j) L'absence de zone tampon;
2. La gestion des matières résiduelles doit se faire via le 995, rue Richelieu, une servitude tripartite doit être réalisée comprenant la Ville, à cet effet;
3. Des conteneurs semi-enfouis doivent être installés au 995, rue Richelieu pour la gestion des matières résiduelles. Les conteneurs peuvent être en cour latérale, aménagés sans paysagement au pourtour et à 0 mètre du bâtiment et de la ligne de propriété latérale gauche;
4. Pour l'ensemble du bâtiment, le ratio de case de stationnement est de 1 par 30 m^2 de superficie de plancher;
5. Un minimum de trois arbres à moyen déploiement doit être maintenu sur le terrain;
6. Une œuvre d'art, approuvée par la Ville, doit être installée en cour avant.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution concernant le PPCMOI-2024-9088 se tiendra le 22 janvier 2025, à 19 h, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-459

9. *RÈGLEMENT 1667-124-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE C-909* – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Martin Dubreuil donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de modifier les normes pour l'affichage et les conteneurs enfouis ou semi-enfouis dans la zone C-909, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2024-12-460

10. *RÈGLEMENT 1667-124-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE C-909* – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-124-2025 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 janvier 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-461

11. *RÈGLEMENT 1692-25-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Règlement 1692-25-2024 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-462

12. *RÈGLEMENT 1810-00-2024 CONCERNANT L'IMPOSANT DES TAXES, DES COMPENSATIONS ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Règlement 1810-00-2024 concernant l'imposant des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2025*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-463

13. *RÈGLEMENT 1811-00-2025 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 7 568 000 $ ET UN EMPRUNT DE 7 018 000 $ À CETTE FIN* – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en immobilisations de 7 568 000 $ et un emprunt de 7 018 000 $ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose également le projet du règlement 1811-00-2025.

2024-12-464

14. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente signée le 11 octobre 2018 entre la Ville de Beloeil et la RISIVR concernant la fourniture de services et d'équipements en matière de technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que ladite entente est échue depuis 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente a été négociée entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver l'*Entente relative à la fourniture de services et d'équipements en matière de technologies de l'information* à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-465

15. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – MODALITÉS D'UTILISATION D'UNE TOUR TRYLON – BAIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) possède une tour autoportante Trylon située au 700, boulevard Yvon-L'Heureux Nord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire installer et exploiter une antenne commune avec la RISIVR ainsi que cinq antennes privées, sur ladite tour autoportante;

CONSIDÉRANT que les conditions d'utilisation de la tour ont été négociées entres les parties et font l'objet du présent projet de bail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-466

16. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISAVR) – DISSOLUTION – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la création, le 15 novembre 2018, de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente ont signé, le 19 octobre 2023, l'entente intermunicipale modifiant la durée de l'entente constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu afin de prévoir la terminaison de l'entente le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la modification sur la durée de l'entente le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune partie à l'entente ne s'est prévalue des articles 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* et 618 du *Code municipal* faisant la démonstration que « l'intérêt des contribuables serait mieux servi par le maintien de la Régie »;

CONSIDÉRANT que la Régie a liquidé tous ses biens et terminé toutes ses activités depuis le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que ladite entente n'a pas été renouvelée et qu'aucune nouvelle entente ayant pour objet le maintien de la Régie n'a été conclue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver le *Protocole d'entente mettant fin à l'entente intermunicipale relative aux services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et prévoyant la dissolution et le partage des actifs et passifs de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)* et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-467

17. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RIPRSL) – LOCAUX DU 333, RUE HERTEL – BAIL – RENOUVELLEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) occupe, depuis 2009, des locaux dans l'édifice situé au 333, rue Hertel, propriété de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que le bail actuel, signé en 2019, vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ce bail aux mêmes conditions pour une durée de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-468

18. CONTRAT JUR-2024-01 – NUMÉRISATION DE PLANS – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué une demande de prix pour reproduire de façon numérique des plans provenant de la Direction de l'urbanisme et de la Direction du génie afin d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé aux Entreprises Numeriz Inc. en date du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT que pour être repérables facilement et pour se conformer au système de nommage de la Ville, tous les plans numérisés doivent être renommés;

CONSIDÉRANT le travail de qualité effectué jusqu'à maintenant par les Entreprises Numeriz Inc. pour la numérisation des plans et sa capacité à réaliser le renommage rapidement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser la dépense supplémentaire d'une valeur de 31 496 $, taxes incluses, pour le contrat 2024-01 et d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer le contrat d'amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-469

19. FOURNITURE DE PIÈCES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – PROJET 25APPRO45 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, projet 25APPRO45;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

		Lot 1	Lot 2
1.	St-Germain Égouts et Aqueducs Inc.	47 419,71 $	3 859,48 $
2.	Réal Huot Inc.	53 854,80 $	4 902,64 $

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, au plus bas soumissionnaire conforme, pour les lots 1 et 2, soit l'entreprise St-Germain Égouts et Aqueducs Inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 12 novembre 2024, pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025, pour un montant total estimé de 51 279,19 $, taxes incluses, soit 47 419,71 $ pour le lot 1 et 3 859,48 $ pour le lot 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-470

20. ACQUISITION DE FOURNITURES ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU – PROJET 25APPRO80 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour l'acquisition de fournitures et petits équipements de bureau, projet 25APPRO80;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Buropro Citation Inc. 1 850,72 $
2. Fournitures de bureau Denis / Staples Professional Inc 3 787,28 $

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour l'acquisition de fournitures et petits équipements de bureau au plus bas soumissionnaire conforme, soit Buropro Citation Inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 20 novembre 2024, pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025, pour un montant estimé de 1 850,72 $, taxes incluses.

D'appliquer l'option de renouvellement avec ajustement des prix en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada de novembre à novembre pour deux périodes additionnelles d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Madame la conseillère Renée Trudel déclare son intérêt au dossier puisque le Centre d'acquisition gouvernementale est son employeur et s'abstient de participer aux délibérations et à la décision.

2024-12-471

21. CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTALE – MANDAT 2022-8065-50 – IMPRIMANTES ET MULTIFONCTIONS – ADHÉSION DIFFÉRÉE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer sept appareils multifonctions, soit imprimantes/photocopieurs/fax;

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales ou, selon le cas, auprès du ministre de la Cybersécurité et du Numérique ou par leur entremise.

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Ville de Beloeil n'a pas adhéré au mandat d'achat 2022-8065-50, mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour des imprimantes et multifonctions;

CONSIDÉRANT que le CAG permet aux municipalités d'adhérer de façon différée au contrat pour remplir leur besoin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser la participation de la Ville de Beloeil de façon différée au mandat 2022 8065-50.

D'autoriser la cheffe de service à l'approvisionnement à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-472

22. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – APPROBATION

CONSIDÉRANT les demandes de transferts budgétaires des directions de la Ville pour la période du 8 au 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par la *Politique de suivi et de contrôle budgétaires* adoptée par le conseil le 28 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les transferts budgétaires d'un montant supérieur à 25 000 $ affectant les activités de fonctionnement doivent être approuvés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver les transferts budgétaires affectant les activités de fonctionnement pour la période du 8 au 25 novembre 2024 au montant total de 159 000 $ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-473

23. SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS – ANNÉE 2024 – APPROPRIATION

CONSIDÉRANT que des dépenses ont été encourue par la Ville au cours de l'année 2024 pour les éléments suivants :

- Règlements de poursuites et réclamations de dommages;
- Subvention pour le programme d'aide à la restauration patrimoniale;
- Acquisition d'œuvre d'art selon la politique culturelle.

CONSIDÉRANT que la Ville dispose de surplus affectés afin de financer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser l'appropriation des surplus affectés suivants afin de financer les sommes versées en 2024 à savoir :

- 12 783 $ du surplus affecté – poursuites et réclamations
- 14 000 $ du surplus affecté – programme restauration patrimoniale
- 20 000 $ du surplus affecté – politique culturelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-474

24. RÉSERVE FINANCIÈRE – TRAVAUX EAU ET VOIRIE – ANNÉE 2024 – APPROPRIATION

CONSIDÉRANT qu'une réserve financière pour les travaux eau et voirie a été créée et est disponible;

CONSIDÉRANT que le solde de la réserve est de 1 460 000 $;

CONSIDÉRANT que le budget 2024 adopté présente le financement des travaux de réfection de pavage 2024 par la réserve financière pour les travaux eau et voirie au montant de 220 000 $;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de pavage 2024 ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 220 000 $ de la réserve financière pour les travaux eau et voirie aux fins de financement des travaux de réfection de pavage prévus au budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-475

25. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RIPRSL) – ANNÉE 2025 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que ce budget, totalisant 60 957 360 $, sera financé par la contribution des villes participantes pour un montant de 52 165 160 $;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) pour l'année financière 2025.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RIPRSL pour l'année financière 2025, soit un montant de 5 752 843 $ payable en quatre versements égaux de 1 438 210,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-476

26. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – ANNÉE 2025 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que ce budget, totalisant 13 078 418 $, sera financé par la contribution des villes participantes pour un montant de 12 712 877 $;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) pour l'année financière 2025.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RISIVR pour l'année financière 2025, soit un montant de 3 911 664 $ payable en quatre versements égaux de 977 916 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-477

27. RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RAEVR) – ANNÉE 2025 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que ce budget, totalisant 4 377 200 $, sera financé par la contribution des villes participantes pour un montant de 4 275 900 $;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) pour l'année financière 2025.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RAEVR pour l'année financière 2025, soit un montant de 1 651 832 $ payable en quatre versements égaux de 412 958 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-478

28. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – ANNÉE 2025 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que ce budget, totalisant 6 638 300 $, sera financé par la contribution des villes participantes pour un montant de 5 712 701 $;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) pour l'année financière 2025.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RIEVR pour l'année financière 2025, soit un montant de 1 479 479 $ payable en quatre versements égaux de 369 869,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-479

29. RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU (RAIBR) – ANNÉE 2025 – QUOTE-PART –AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu copie des prévisions budgétaires de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR) pour l'année financière 2025, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De confirmer la réception des prévisions budgétaires de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR) pour l'année financière 2025 prévoyant des dépenses de 4 450 502 $.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RAIBR pour l'année financière 2025, soit un montant de 14 193,70 $ pour le débit réservé, payable en un seul versement, et un montant estimé à 12 339,46 $ pour les coûts directs d'exploitation, payable mensuellement, sur réception des factures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-480

30. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – ANNÉE 2025 – QUOTE-PART –AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDERANT que la Ville de Beloeil est situé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDERANT que le conseil de la MRCVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025, lesquelles incluent une quote-part pour la Ville de Beloeil de 3 895 474 $ détaillé comme suit;

- Matières résiduelles : 1 446 139 $
- Écocentre : 648 587 $
- Matières organiques : 638 275 $
- SÉMECS : 648 815 $
- Générale : 499 333 $
- TPECS : 14 325 $

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour l'année financière 2025, soit un montant total de 3 895 474 $, payable en quatre versements égaux de 973 868,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-481

31. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – ANNÉE 2025 – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que le conseil de la CMM a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025 et que ses prévisions incluent une participation financière de la Ville de Beloeil au montant de 572 242 $;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la CMM pour l'année financière 2025, soit un montant de 572 242 $ payable en deux versements égaux de 286 121 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-482

32. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – ANNÉE 2025 – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT que l'ARTM a transmis, le 27 septembre 2024, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires incluent la quote-part de la Ville de Beloeil qui s'élève à 1 905 265 $ pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'année financière 2025, soit un montant maximal de 1 905 265 $ payable selon les modalités de l'ARTM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-483

33. MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) – DÉNEIGEMENT ET DÉGLACEMENT – RUE DE L'INDUSTRIE – ENTENTE – SAISON 2024-2025 – RATIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une partie de la rue de l'Industrie située entre la rue Richelieu et le carrefour giratoire, incluant celui-ci, est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ);

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil sera responsable du déneigement et du déglacement de cette partie de la rue de l'Industrie lors de la période hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De ratifier l'entente entre la Ville de Beloeil et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) concernant le déneigement et le déglacement d'une partie de la rue de l'Industrie et signée par le directeur des travaux publics le 13 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-484

34. JEUX LIBRES DANS LA RUE – RUE OMER-ADAM – RUE VINCENT-MASSEY – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le programme « Dans ma rue on joue! » permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

CONSIDÉRANT que conformément à la procédure applicable, la Ville a reçu des demandes pour autoriser les jeux libres dans les rues Omer-Adam et Vincent-Massey;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de ces demandes une recommandation favorable a été émise par la Direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents des rues ayant reçu une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser la pratique des jeux libres dans la rue Omer-Adam ainsi que dans la rue Vincent-Massey, entre les rues des Chênes et Le Moyne, et ce, dès que la signalisation appropriée aura été installée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-485

35. FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – *PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET SONORE* – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT

CONSIDÉRANT que *Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore* (PRPAS) du Fonds d'action québécois pour le développement durable vise à soutenir les entreprises, les municipalités et les communautés autochtones dans la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit excessif;

CONSIDÉRANT que la pollution atmosphérique et sonore peut engendrer divers problèmes de santé publique, affecter la qualité de vie et générer des coûts économiques importants, comme le reconnaissent l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS);

CONSIDÉRANT que le PRPAS finance des projets concrets ayant un impact positif direct sur la qualité de l'air et/ou sur l'environnement sonore extérieur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite contribuer activement à la réduction de la pollution atmosphérique et sonore, en remplaçant des équipements existants par de nouveaux plus performants, soutenant ainsi les efforts pour offrir à la population un environnement sain et une qualité de vie améliorée;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande dans le cadre du *Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore* (PRPAS);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore* (PRPAS) pour réaliser un projet de remplacement d'un véhicule lourd afin de diminuer les émissions de contaminants atmosphériques et sonores en faisant l'achat d'un véhicule et d'une remorque entièrement électrique plus performants sur le plan de la qualité de l'air et/ou du bruit environnemental.

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des équipements visés;

La Ville assumera tous les coûts non admissibles au PRPAS associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Le directeur des travaux publics est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-486

36. CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC (CGER) – ENTENTE DE SERVICE – PROLONGATION 2024-2025 – AVENANT – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'une entente de service pour la gestion, l'entretien et la réparation d'un parc de véhicules est intervenue en 2015 entre la Ville de Beloeil et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER);

CONSIDÉRANT que l'entente prolongée est venue à échéance le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le moratoire du gouvernement du Québec questionnant la pertinence du CGER de desservir des villes a été levé et que le CGER peut signer des ententes avec les villes avec lesquelles des ententes contractuelles existaient;

CONSIDÉRANT qu'une entente d'une durée de cinq ans est en cours de préparation et entrera en vigueur en juillet 2026;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de régulariser la situation contractuelle;

CONSIDÉRANT que les prix sont sujets à un ajustement inférieur ou égal à l'IPC le 1er avril 2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la reconduction de l'entente de service avec le Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER) pour une période d'une année, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, selon les termes du contrat, pour un montant estimé de 1 721 165 $, taxes nettes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer l'avenant pour la reconduction de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-487

37. ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART – SÉLECTION D'ARTISTE 2024 – CONTRAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget annuel afin d'enrichir la collection municipale d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT qu'un contrat doit être signé avec l'artiste afin d'établir les conditions et obligations de chaque partie relativement à cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la cheffe de service arts, culture et bibliothèque à signer le contrat à intervenir entre la Ville et monsieur Frank Desgagnés pour l'acquisition de son œuvre intitulée *Endless love* pour un montant de 2 600 $, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-488

38. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – 2025-2027 – APPROBATION – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, une entente permet au service des arts, culture et bibliothèque de recevoir un soutien financier pour organiser et réaliser des activités culturelles;

CONSIDÉRANT que le ministère de la culture et des communications du Québec (MCCQ) finance cette collaboration à hauteur de 50 %, tandis que la Ville doit investir les 50 % restants.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de négocier une nouvelle entente avec le MCCQ;

CONSIDÉRANT que toutes les actions présentées sont déjà prévues dans les budgets de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'entente de développement culturel à intervenir entre la Ville de Beloeil et le ministère de la culture et des communications du Québec (MCCQ).

De désigner la cheffe de service arts, culture et bibliothèque, à signer toute convention à intervenir entre la Ville et le MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-489

39. PROGRAMME *EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2025* – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'appel de demandes annuel dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2025*;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de payer, sur la base du salaire minimum, l'équivalent de quatre ressources à temps plein pour le camp de jour 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2025* pour des postes à pourvoir pour le camp de jour 2025.

D'autoriser la cheffe de service des loisirs et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-490

40. LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – *PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ÉVÉNEMENTS « PLAISIRS PLEIN AIR »* – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT

CONSIDÉRANT que le *Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs plein air »* encourage la mise en place d'événements plaisirs plein air et que son objectif principal est de soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la mise en place d'événements favorisant l'activité physique en plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme pour soutenir les activités de *Plaisirs d'hiver* déjà prévues au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs plein air »* de Loisir et sport Montérégie;

D'attester que les renseignements fournis dans la demande ainsi que dans les documents transmis à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

De s'engager à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à respecter les modalités établies et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

D'autoriser la cheffe de service des loisirs et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-491

41. *ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION ET LA TENUE DU TOURNOI DE HOCKEY PROVINCIAL M-15 DE BELOEIL* – ÉDITION 2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur de la Vallée-du-Richelieu (AHMVR) souhaite organiser et tenir le tournoi de hockey provincial M-15 de Beloeil du 13 au 26 janvier 2025 à l'aréna André-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à la réalisation de cet événement sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver l'*Entente relative à l'organisation et la tenue du tournoi de hockey provincial M-15 de Beloeil* à intervenir entre la Ville de Beloeil et l'Association de hockey mineur de de la Vallée-du-Richelieu (AHMVR) pour l'année 2025 et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-492

42. PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2024-2025 – BILAN 2023 – BILAN 2024 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que chaque année la Ville doit adopter et rendre public un plan d'action indiquant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées au cours de l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025 ainsi que les bilans des années 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-12-493

43. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

a) Liste des déboursés – période du 24 novembre au 5 décembre 2024

b) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

c) Registre des déclarations en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – année 2024

d) Stratégie municipale d'économie d'eau potable – bilan 2023

2024-12-494

44. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

   a) Le Chœur de la Montagne – Grand concert de Noël *Une main tendue d'un pôle à l'autre* – 8 décembre 2024 — 2 billets à 35 $

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :

   b) Club de gymnastique artistique Arabesque Inc. – 40e anniversaire de fondation — 400 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

45. VARIA

46. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

47. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2024-12-495

48. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 05;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 9 décembre 2024.

_____	_____
NADINE VIAU, mairesse	MARILYNE TREMBLAY, avocate
Présidente d'assemblée	Greffière

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, j'atteste que la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 dans les délais prescrits et que j'en approuve le contenu.

_____
NADINE VIAU, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 27 janvier 2025.

_____	_____
NADINE VIAU, mairesse	MARILYNE TREMBLAY, avocate
Présidente d'assemblée	Greffière